



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 2 décembre 2019, s'est réuni le 19 décembre 2019 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49
Présents : 35 jusqu'à 20h, puis 38 jusqu'à 21h, puis 37
Votants : 46
Secrétaire de séance : Danièle KHA

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Marie-France LE COZ, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Anne MARECHAL (arrivée à 20h), Denez DUIGOU
GUILLIGOMARCH'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : André FRAVAL, Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Bernard PELLETER (jusqu'à 21h), Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER : Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Christophe RIVALLAIN, Renée SEGALOU, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
QUERRIEN : Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ (arrivée à 20h), Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET
RÉDÉNÉ : Jean LOMENECH, Lorette ROBERT-ROCHER, Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE (arrivée à 20h)
SAINT-THURIEN : Joël DERRIEN
SCAËR : Danielle LE GALL, Didier LE DUC
TRÉMÉVÉN : Roger COLAS, Lénaïc ROBIN

ABSENTS EXCUSES :

Yves ANDRE (BANNALEC), Catherine BARDOU (CLOHARS), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Christophe LESCOAT (MELLAC), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Daniel LE BRAS (QUIMPERLE), Cécile PELTIER (QUIMPERLE), Martine BREZAC (QUIMPERLE), Erwan BALANANT (QUIMPERLE), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Jean-Michel LEMIEUX (SCAER)

POUVOIRS :

Yves ANDRE (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
 Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS) jusqu'à 20h
 Loïc TANDE (LOCUNOLE) a donné pouvoir à Corinne COLLET (LOCUNOLE)
 Bernard PELLETER (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC) à partir de 21h
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean LOMENECH (REDENE)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michel FORGET (QUIMPERLE) jusqu'à 20h
 Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)
 Cécile PELTIER (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Daniel LE BRAS (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Joël DERRIEN (SAINT THURIEN)
 Claude JAFFRE (RIEC) a donné pouvoir à Edith JEAN (RIEC) jusqu'à 20h
 Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)
 Jean-Michel LEMIEUX (SCAER) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)

DCC2019-255

VIE COURANTE
12- EAU ET ASSAINISSEMENT

Tarif assainissement collectif 2020 spécifique aux zones d'activité de K3 - Mellac et de Kerfleury - Rédéné (annexe)

La délibération du Conseil communautaire du 27 septembre 2018 a fixé le cadre d'actions liées au transfert des compétences eau et assainissement collectif au 1^{er} janvier 2019 et dans lequel il est prescrit le strict maintien de toutes les structures tarifaires et tarifs eau et assainissement du territoire en 2019 et en 2020.

Il est donc proposé de maintenir en 2020 les structures tarifaires et le tarif assainissement collectif spécifique aux zones d'activité de K3 - Mellac et de Kerfleury - Rédéné, appliqués par Quimperlé Communauté avant le transfert de la compétence assainissement collectif.

La grille tarifaire 2020 est jointe en annexe.

L'Assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER le tarif assainissement collectif spécifique aux zones d'activité de K3 - Mellac et de Kerfleury - Rédéné, à appliquer en 2020.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

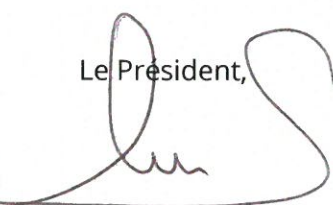
- APPROUVE le tarif assainissement collectif spécifique aux zones d'activité de K3 - Mellac et de Kerfleury - Rédéné, à appliquer en 2020.

ADOPTÉ à l'unanimité


ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

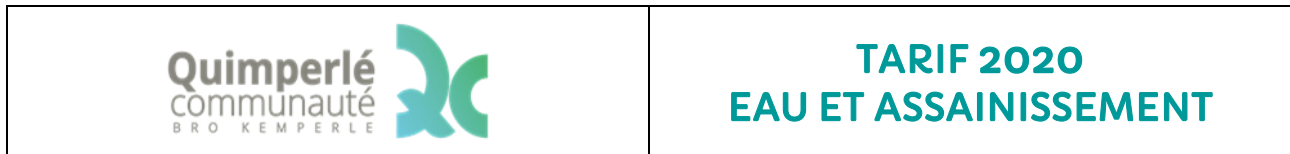


Sébastien MIOSSEC



EAU ET ASSAINISSEMENT

e) Tarif assainissement collectif 2020 spécifique aux zones d'activité de K3 - Mellac et de Kerfleury - Rédéné (annexe)



⇒ TARIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF HT (TVA 10 %) SPÉCIFIQUE AUX ZONES D'ACTIVITÉ DE K3 - MELLAC ET DE KERFLEURY - RÉDÉNÉ

| Commune | Zone d'activité | Tarif | | |
|---------|-----------------|--------------|----------------|----------|
| MELLAC | K3 | Abonnement : | U | 58,53 € |
| | | Redevance : | M ³ | 0,78 € |
| RÉDÉNÉ | Kerfleury | Abonnement : | U | 119,00 € |
| | | Redevance : | M ³ | 2,30 € |